



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
CONSULTATION PUBLIQUE
SUR UNE DÉROGATION MINEURE RUE ROUSSEAU

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une prochaine séance du conseil, le conseil se prononcera sur une demande de dérogation mineure.

FRONTAGE SUR LA RUE PUBLIQUE INFÉRIEUR A LA NORME – LOT 6 110 389

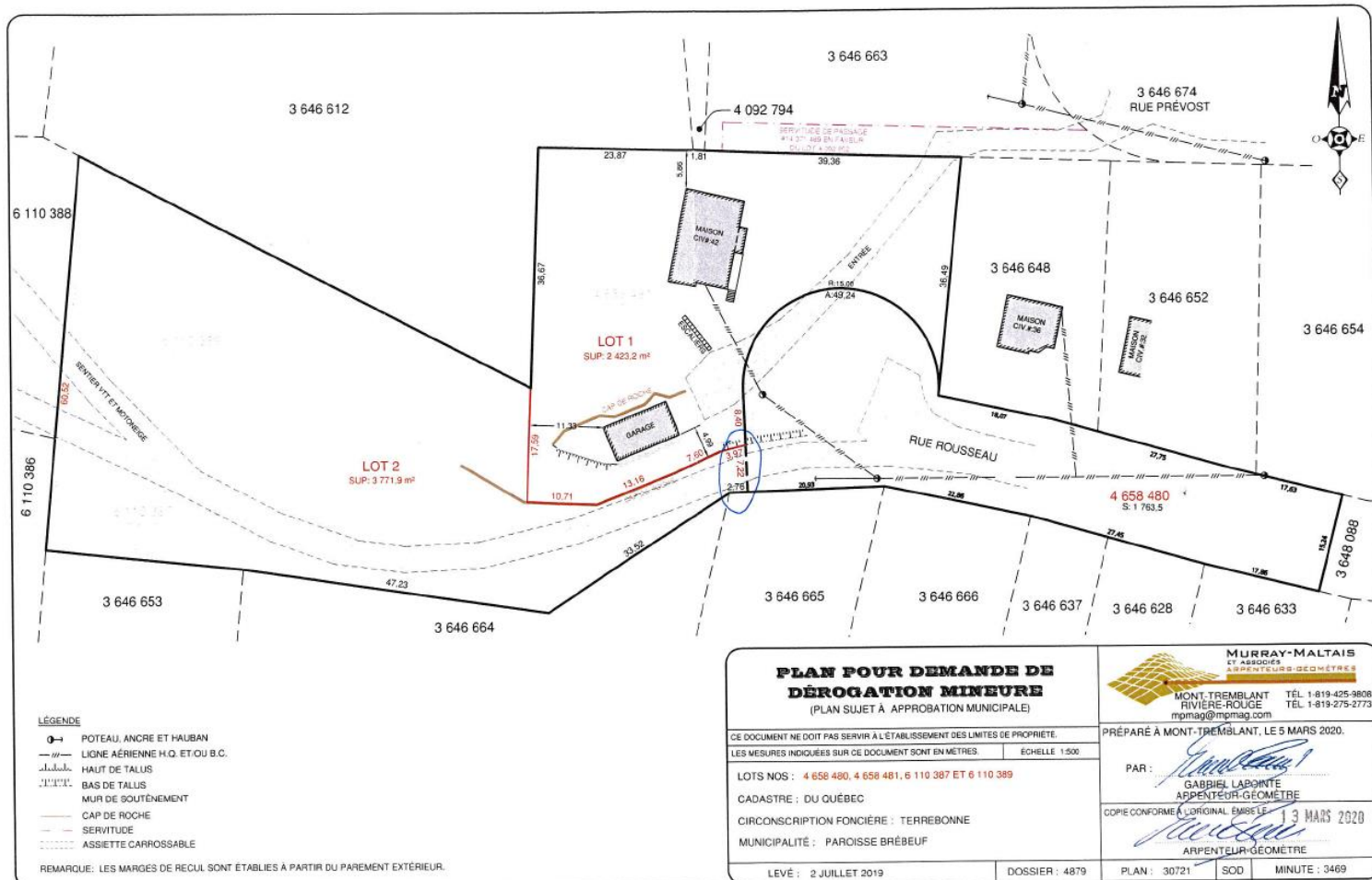
La demande de dérogation mineure concerne la création d'un lot avec un frontage sur la rue publique de 7,22 mètres au lieu de 12.5 mètres, voir plan ci-joint.

Si vous avez des questions touchant cette dérogation mineure, nous vous invitons à vous adresser au bureau municipal situé au 217, route 323 à Brébeuf, ou par téléphone au (819) 425-9833, ou par courrier électronique à urbanisme@brebeuf.ca.

Les citoyens sont invité à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure au bureau municipal situé au 217, Route 323, à l'attention du service d'urbanisme ou par courriel à urbanisme@brebeuf.ca au plus tard 15 jours après la publication de cet avis ;

Donné à Brébeuf ce 1er juin 2020.

Pascal Caron, directeur général



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Mont-Tremblant, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site web et la page Facebook de la municipalité le 1^{er} juin 2020

En foi de quoi je donne ce certificat ce 1^{er} juin 2020

Pascal Caron, directeur général